

Direction des collectivités territoriales et de la citoyenneté
Bureau des Finances Locales

Liste de certains comptes d'investissement éligibles à la procédure de traitement automatisé relative à l'attribution du FCTVA

Liste non exhaustive

M57 Abrégée

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (CHAPITRE 20)			
Imputation comptable éligible	Nature de la dépense	Imputation comptable inéligible	Nature de la dépense
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	203	<i>Avant lancement des travaux, les frais d'études et d'insertion doivent être enregistrés sur le compte 203 avant d'être intégrés sur un compte d'immobilisations par opérations d'ordre. Ces frais ne doivent pas être directement enregistrés sur un compte d'immobilisations</i>
		205	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion Concessions et droits similaires, brevet, licences, marques ect

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (CHAPITRE 21)			
Imputation comptable éligible	Nature de la dépense	Imputation comptable inéligible	Nature de la dépense
211	A compter des dépenses mandatées au 1^{er} janvier 2024 : Terrains (acquisitions)		
212	A compter des dépenses mandatées au 1^{er} janvier 2024 : Agencements et aménagements de terrains (plantations, mouvements de terres, exemples : achat et pose d'une clôture, aménagement et la création de parcs, jardins, terrains de sports, la protection et la mise en valeur d'espaces naturels, l'aménagement de parcours de randonnées, l'aménagement des cimetières (extension, aménagement des allées, reprises de concession etc)		
2131	Constructions bâtiments publics (bâtiments administratifs, scolaires, sociaux, culturels, secours, funéraire) (les ouvrages d'infrastructure affectés à l'usage d'un service public)	2132	Construction bâtiments privés (les ouvrages d'infrastructures des immeubles de rapport : logements, maison médicale, commerce ect)
2135	Ensemble des aménagements et installations ne concernant pas directement la structure du bâtiment (gros oeuvre). Notamment les dépenses concernant l'installation des réseaux électriques, téléphoniques, d'eau et de chauffage, portail etc		
2183	Matériel de bureau et d'informatique	605 ou 606 (fonctionnement)	Biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC et non énumérés dans la circulaire N°NOR/INT/B/02/00059/C
2188	Autres immobilisations corporelles		

IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS (CHAPITRE 23)			
Imputation comptable éligible	Nature de la dépense	Imputation comptable inéligible	Nature de la dépense
231	Immobilisations corporelles en cours	6226	Frais d'indemnités et honoraires (jury de concours, candidats non retenus etc)
235	Part investissement PPP	6135	Frais de location dans le cadre de travaux en cours (modulaires etc)
236	Avances versées aux E.P.L.E. sur immobilisations		

M57 Développée

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (CHAPITRE 20)			
Imputation comptable éligible	Nature de la dépense	Imputation comptable inéligible	Nature de la dépense
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	203	<i>Avant lancement des travaux, les frais d'études et d'insertion doivent être enregistrés sur le compte 203 avant d'être intégrés sur un compte d'immobilisations par opérations d'ordre. Ces frais ne doivent pas être directement enregistrés sur un compte d'immobilisations</i>
		205	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion Concessions et droits similaires, brevet, licences, marques ect

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (CHAPITRE 21)			
Imputation comptable éligible	Nature de la dépense	Imputation comptable inéligible	Nature de la dépense
211	A compter des dépenses mandatées au 1^{er} janvier 2024 : Terrains (acquisitions)		
212	A compter des dépenses mandatées au 1^{er} janvier 2024 : Agencements et aménagements de terrains (plantations, mouvements de terres, exemples : achat et pose d'une clôture, aménagement et la création de parcs, jardins, terrains de sports, la protection et la mise en valeur d'espaces naturels, l'aménagement de parcours de randonnées, l'aménagement des cimetières (extension, aménagement des allées, reprises de concession etc)		
2131	Construction bâtiments affectés à l'usage d'un service public (les ouvrages d'infrastructure)	2132	Construction bâtiments privés (les ouvrages d'infrastructures des immeubles de rapport : logements, maison médicale, commerce ect)
21316	Equipement des cimetières (acquisition des équipements de superstructure tels que loge du gardien, local technique, construction colombariums, chambre funéraire, monuments funéraires etc)		
21351	Ensemble des aménagements et installations ne concernant pas directement la structure du bâtiment affecté à l'usage d'un service public (gros oeuvre). Notamment les dépenses concernant l'installation des réseaux électriques, téléphoniques, d'eau et de chauffage, portail etc	21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions des bâtiments privés (logements, commerce ect)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS (CHAPITRE 23)			
Imputation comptable éligible	Nature de la dépense	Imputation comptable inéligible	Nature de la dépense
2313	Immobilisations en cours - Constructions	6226	Frais d'indemnités et honoraires (jury de concours, candidats non retenus etc)
2315	Immobilisations en cours - Installations, matériel et outillage techniques	6135	Frais de location dans le cadre de travaux en cours (modulaires etc)
2316	Restauration des collections et œuvres d'art biens historiques et culturels		
2317	Immobilisations en cours - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition		
2318	Immobilisations en cours - Autres immobilisations corporelles		
235	Part investissement P.P.P.		
236	Avances versées aux E.P.L.E. sur immobilisations		

M14 + 500H

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (CHAPITRE 20)			
Imputation comptable éligible	Nature de la dépense	Imputation comptable inéligible	Nature de la dépense
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	203	<i>Avant lancement des travaux, les frais d'études et d'insertion doivent être enregistrés sur le compte 203 avant d'être intégrés sur un compte d'immobilisations par opérations d'ordre. Ces frais ne doivent pas être directement enregistrés sur un compte d'immobilisations</i>
		205	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion Concessions et droits similaires, brevet, licences, marques ect

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (CHAPITRE 21)			
Imputation comptable éligible	Nature de la dépense	Imputation comptable inéligible	Nature de la dépense
211	A compter des dépenses mandatées au 1^{er} janvier 2024 : Terrains (acquisitions)		
212	A compter des dépenses mandatées au 1^{er} janvier 2024 : Agencements et aménagements de terrains (plantations, mouvements de terres, exemples : achat et pose d'une clôture, aménagement et la création de parcs, jardins, terrains de sports, la protection et la mise en valeur d'espaces naturels, l'aménagement de parcours de randonnées, l'aménagement des cimetières (extension, aménagement des allées, reprises de concession etc)		
2131	Construction bâtiments affectés à l'usage d'un service public (les ouvrages d'infrastructure)	2132	Construction bâtiments privés (les ouvrages d'infrastructures des immeubles de rapport : logements, maison médicale, commerce etc)
21316	Equipement des cimetières (acquisition des équipements de superstructure tels que loge du gardien, local technique, construction colombarium, chambre funéraire, monuments funéraires etc)		
2135	Ensemble des aménagements et installations ne concernant pas directement la structure du bâtiment affecté à l'usage d'un service public (gros oeuvre). Notamment les dépenses concernant l'installation des réseaux électriques, téléphoniques, d'eau et de chauffage, portail etc		

IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS (CHAPITRE 23)			
Imputation comptable éligible	Nature de la dépense	Imputation comptable inéligible	Nature de la dépense
2313	Immobilisations en cours - Constructions	6226	Frais d'indemnités et honoraires (jury de concours, candidats non retenus etc)
2315	Installations, matériel et outillage techniques	6135	Frais de location dans le cadre de travaux en cours (modulaires etc)
2316	Restauration des collections et oeuvres d'art		
2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		
2318	Autres immobilisations corporelles en cours		
235	Part investissement PPP		